

RC – ANNEXE 6 – ATTESTATION DE PRESENCE A LA VISITE OBLIGATOIRE

	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST 2 Avenue Foch 29609 BREST CEDEX
FICHE PERMETTANT D'ATTESTER LA PRESENCE A LA VISITE OBLIGATOIRE	

Consultation 2026DTA0018

CHU DE BREST – MORVAN – BATIMENT 3 – NIVEAU 3

Travaux de création de locaux pour les services de la DAF, de la CEVUP et l'UNITEA

VISITE OBLIGATOIRE

Afin de pouvoir répondre à cette consultation en toute connaissance de cause, le soumissionnaire doit **OBLIGATOIREMENT** effectuer une visite, en présence d'un représentant du CHU de Brest.

Les visites auront lieu comme suit :

- **le mardi 26 mai 2026 à 14h00 ;**
- **le mercredi 27 mai 2026 à 14h00.**

Lieu de rendez-vous : Hôpital Morvan – Direction des Travaux et de l'Architecture – 2 avenue Foch – 29200 BREST

NOM DU REPRESENTANT DE LA MAITRISE D'ŒUVRE / MAITRISE D'OUVRAGE :

.....

NOM DE L'ENTREPRISE :

.....

NOM DU REPRESENTANT DE L'ENTREPRISE :

.....

DATE DE LA VISITE :

.....

Signature du représentant de l'entreprise

Signature du représentant de la maîtrise d'œuvre / maîtrise d'ouvrage

L'attestation de présence, dûment contresignée lors de la visite, devra être jointe par le candidat au dossier de remise de l'offre.